



Réunion publique d'information
Requalification de la rue de Mouvaux
25 juin 2024 – 18h30
Échanges autour de la présentation du diaporama

Présents :

Claire MARAS, Adjointe des quartiers Blanc Seau, Epidème, Flocon/Blanche Porte et Gambetta

Éric BUYSSECHAERT, Conseiller municipal délégué en charge des déplacements, de la voirie et circulation, des travaux, de l'éclairage public, du parc automobile et de son entretien

Elouan BAILLON, Chargé de démocratie participative - Direction de la Vie des Habitants, des Quartiers et du Développement Durable

Serge ETIENNE, Technicien au sein du service Voirie, déplacements et stationnements

Vous pouvez retrouver dans le diaporama de cette réunion publique d'information publié sur le site de la Ville le plan projet de la requalification de la rue de Mouvaux et les détails des travaux.

Pour toutes questions autour de la requalification de la rue de Mouvaux, vous pouvez contacter le technicien voirie de la Ville de Tourcoing en charge de ce secteur :

Serge ETIENNE

setienne@ville-tourcoing.fr / 03 20 23 37 43

Points clés du projet de requalification de la rue de Mouvaux :

- Début prévisionnel des travaux en février 2025
- Durée des travaux : 12 mois (hors aléas techniques et/ou climatiques)
- Chantier réalisé en 6 phases
- Plantation de 35 arbres
- Passage de 33% à 42% de la part d'espace public dédiée aux piétons

Informations complémentaires au diaporama :

- La partie roubaisienne de la rue de Mouvaux sera également requalifiée approximativement sur le même planning. Les Villes de Tourcoing et de Roubaix travaillent ensemble pour une cohérence globale de la rue.
- La partie au-delà du pont de la voie rapide urbaine (vers Mouvaux) n'est pas concernée par cette requalification. En revanche, une sécurisation du carrefour avec la rue du Congo sera effectuée en lien avec la Ville de Mouvaux : un plateau surélevé sera réalisé sur le carrefour.
- La desserte piétonne sera maintenue durant les travaux tout comme l'accès piéton aux commerces.

- Si vous possédez une sortie de garage, n'hésitez pas à vérifier que celle-ci est bien présente sur le plan projet (signalée par une croix sur le plan)

Temps d'échanges suite à la présentation du diaporama :

(Question d'un habitant : Q / Réponse de M. Buyssechaert : R)

Q : Il n'y a-t-il pas un risque de dégradation des habitations avec la plantation d'arbres proches de celles-ci ?

R : Les arbres sont plantés dans des fosses maçonnées d'une taille de 8m3 de sorte que les racines de l'arbre se développent au sein de la fosse et en profondeur plutôt qu'à l'horizontale. Enfin, le service Parcs et Jardins de la Ville va sélectionner avec attention les essences des arbres plantés pour éviter tout désagrément (arbres pas trop hauts pour éviter les feuilles dans les chenaux par exemple).

Q : La largeur des trottoirs sera-t-elle suffisante au niveau des cabinets médicaux pour le passage de fauteuils roulants ?

R : Oui, la MEL prévoit pour tout projet de ce type une largeur de base des trottoirs de 1m40/1m50.

Q : Cette requalification de la rue va-t-elle permettre de réduire les excès de vitesse récurrents dans la rue ? Pourquoi ne pas mettre de ralentisseurs ?

R : La rue, qui est actuellement prioritaire, ne le sera plus à l'issue des travaux avec plusieurs priorités à droite, ce qui va réduire la vitesse. Concernant les ralentisseurs, ce type de dispositif entraîne des nuisances pour les riverains (vibrations et nuisances sonores). Cependant, si les riverains le souhaitent, nous pouvons demander à la MEL d'étudier l'ajout de ralentisseurs. Nous allons également demander l'installation temporaire d'un radar pédagogique de la Ville au début de la rue de Mouvaux pour inciter les automobilistes à ralentir.

Q : Une inspection sur l'état des maisons sera-t-elle faite avant le début des travaux en cas de dégradation durant les travaux ?

R : Un référé préventif sera fait avant les travaux mais il ne concernera que les façades des maisons (passage d'un huissier pour constater l'état des façades). Concernant l'intérieur des maisons, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter votre assurance pour faire constater par un huissier l'état avant les travaux, mais cela sera à votre charge.

Q : Plusieurs riverains ont ponctuellement leur cave inondée à cause du passage de tuyaux en grès sous leur maison. Il semblerait que ce soit un ancien réseau pluvial, mais la MEL nous a indiqué que d'éventuels travaux étaient à la charge des propriétaires. Cela ne nous semble pas cohérent.

R : Nous allons envoyer un courrier sur le secteur pour recenser les habitants rencontrant cette problématique. Nous en échangerons ensuite avec la MEL afin de trouver une solution à ce problème d'inondation des caves. Si vous êtes concerné, merci de le signaler à la Ville.

Q : Un accès/cheminement PMR sera-t-il maintenu durant les travaux ?

R : Nous allons nous renseigner auprès de la MEL et signaler ce besoin.